



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes, Labellisation, Volontariat N° 8 Réunion téléphonique du 4 octobre 2021

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON

Excusé : M. Steve CLERC

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES :

La commission Départementale a examiné des demandes d'ententes pour la saison 2021/2022.

1- Sur PV N° 7 du 23 septembre 2021

Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de SUEVRES AS – CLUB AMITIE DHUIZON en catégorie U15 (reçu le 22.09.2021)

Considérant la demande d'entente et les mails des deux clubs,

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U15 (1 équipe) : SUEVRES AS – CLUB AMITIE DHUIZON

La Commission transmet à la Commission des Compétitions et des Calendriers pour suite à donner.

2- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de PRUNIERUS US – VILLEFRANCHE ES en catégorie U11 et U13 (reçu le 17.09.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U13 (1 équipe) : PRUNIERUS US – VILLEFRANCHE ES

U11 (1 équipe) : PRUNIERUS US – VILLEFRANCHE ES

3- Sur PV N° 5 du 4 septembre 2021

Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS en catégorie U15F (reçu le 23.08.2021)

Pour les U15F, la Commission est en attente du dossier de demande d'entente

Considérant la demande d'entente reçue le 7 septembre 2021,

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U15F (1 équipe) : CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 5 octobre 2021